

**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Deposé / Reçu le**10 AVR. 2026**

au greffe du tribunal de l'entreprise
Bruxelles - Greffe

***26050394***

le,

N° d'entreprise : **0635 634 961****Nom**(en entier) : **CELSIUS BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**Adresse complète du siège : **AVENUE LOUISE 235 - 1050 BRUXELLES****Objet de l'acte : Transfert du siège social**

RESOLUTIONS ECRITES UNANIMES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MARS 2026

(...)

Le Conseil, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et par les statuts de la société, décide de transférer le siège social de la société.

A compter du 1 mars 2026, la société anonyme CELSIUS BELGIUM installe son siège social à 1000 Bruxelles, Rue Royale 52.

Pour autant que de besoin, le conseil confère à Mohamed OUBIAL, avec faculté de substitution, tous les pouvoirs afin d'acter cette résolution auprès du Moniteur belge, de procéder à l'ensemble des démarches administratives requises et, à cette fin, de remplir, signer et déposer tous les formulaires auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et auprès de toute administration publique ou privée.

(...)

Mohamed Oubial
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/04/2026 - Annexes du Moniteur belge